



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le Lundi cinq du mois de Mars à dix-neuf heures vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Lundi vingt-six Février 2018 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Marie-Alice RUSCADE, Evelyne CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia GOLABKAN-OUJAGIR, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Claïty MOUNSAMY, Françoise FONLEBECK-DIELNA, José OUANA, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Marcellin CHINGAN, Joël TAVARS, Sabine MAMERT LISTOIR.

**Représentés :** MM. Betty ARMOUGON (Jean-Baptiste SOUBDHAN), Pierre PORLON (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Liliane FRANCILLONNE (Rose-Marie LOQUES), Thomas ZITA (Daniel DULAC), Seetha DOULAYRAM (José OUANA), Marius SYNESIUS (Joseph HILL), Michel SURET (Jacques RAMAYE), Joanie ACHOUN (Patrick PELAGE).

**Absents :** MM. Jean ANZALA., Stella GUILLAUME, Jérôme Thierry CHOUNI, Déborah HUSSON, Annick CARMONT, Bernard SILFILLE, Joël TAVARS, Sabine MAMERT LISTOIR.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 21	Membres représentés : 08
Absents : 06		

*Le quorum étant atteint, dix-neuf (19) Conseillers étant présents, huit (08) représentés et huit (08) absents le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2018** **Sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires**

**2/DCM 2018/18**

I- Madame Le Maire explique aux élus que, l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel. A cet égard, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape obligatoire de la procédure budgétaire.

Elle précise que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa nouvelle rédaction précise que :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations*

*budgétaires, les engagements*  
Accuse de réception en préfecture  
971-21971173-20180305-2DCM201818-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2018  
Date de réception préfecture : 22/03/2018

*pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».*

Elle ajoute que, la loi NOTRE du 7 août 2015 est venue renforcer considérablement l'information des conseillers municipaux. Ainsi depuis cette loi, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'effectue sur la base d'un Rapport élaboré par le Maire sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Elle poursuit en disant que, la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue :

- **une formalité substantielle** car selon la jurisprudence constante des juridictions administratives, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue de ce débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci constitue une obligation légale et la délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité.
- **un moyen d'information** car l'exécutif de la collectivité présente en séance publique à l'ensemble de ses membres, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité, avant l'examen et le vote du budget primitif. L'opposition et les administrés sont informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.
- **un moment privilégié d'échanges** entre la majorité et l'opposition. C'est ainsi que pour pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires préalablement à la séance au cours de laquelle se tient ce débat, non plus d'une note explicative de synthèse mais d'un rapport comportant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Elle signale que, l'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail.

Elle indique que, le ROB n'est pas un document interne. Il doit être transmis au Préfet de Région et au Président de la CANGT. Il doit être publié notamment sur le site internet de la ville. Les modalités de cette publication ont été précisées par le décret n°2016-834 du 23 juin

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20180305-2DCM201818-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2018  
Date de réception préfecture : 22/03/2018

2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Elle tient à faire remarquer qu'il est à noter que, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra, en outre, être pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat.

Elle termine en disant que ces nouvelles dispositions relatives au ROB et au DOB s'appliquent également à la CANGT qui devra obligatoirement transmettre son ROB aux 5 communes membres et que, le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 est joint à la présente délibération.

II- Le rapport d'Orientations Budgétaires 2017, présenté par le Maire, l'adjoint Maire chargé des Affaires Financières, puis par le Directeur des Affaires Financières, a permis de mettre en l'accent sur plusieurs éléments.

#### **A- Tout d'abord, il s'agit de l'évolution du contexte socio-économique national et local :**

La préparation du budget primitif 2018 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondial en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local.

Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes de fonctionnement et la poursuite des dépenses d'investissement, conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé en 2014.

Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville sont donc impactées par cette baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit cette année.

Sont aussi passés en revue :

**-L'Épargne de Gestion** qui représente la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

Le niveau d'épargne se situe à plus de 3 M€ fin 2017 mais en recul de 39,5% par rapport à 2016 du fait de la conjonction d'un double mouvement :

- \_ la baisse des recettes de gestion de 1,2%
- \_ la forte progression des dépenses courantes de +7%.

Cette dynamique de diminution régulière des recettes et d'augmentation des dépenses est un signe prémonitoire et préoccupant de dégradation des comptes de la commune. Elle doit dès aujourd'hui faire l'objet de l'attention de l'équipe municipale.

**-L'épargne brute** qui recule de 36,7% en 2017, par rapport à l'année précédente, mais se maintient au-dessus de 3 millions d'euros.

**-L'épargne nette** qui recule de 42,7% en 2017. Cette baisse est partiellement atténuée grâce à un volume moins important d'amortissement du capital de la dette (-252K€) en 2017.

**-L'encours de la dette** qui au 1<sup>er</sup> janvier 2018, s'élève à **11 857 284€** pour un taux actuariel de **2,96 %** contre **3,02%** en 2017 et une durée de vie résiduelle est de **11 ans et 7 mois**.

Globalement, la situation de la commune s'est améliorée avec une baisse du taux actuariel de 0,09% et une durée de vie plus longue en saisissant les opportunités offertes par les marchés financiers.

Courant 2017, la commune a consolidé deux tranches du prêt (4,5 M€) signé en 2015 auprès de l'AFD.

L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer.

Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 49% des enveloppes signées, suivi de l'AFD avec 37% et de la Caisse d'Epargne avec 14%.

L'encours est fortement sécurisé avec un niveau de taux fixes de 78%. La diversification sur Euribor 3 mois profite pleinement à la stratégie d'endettement dans la mesure où le taux payé à ce jour est inférieur à 1%.

En 2017, la ville a consolidé deux tranches du prêt AFD souscrit en 2015.

La commune dispose d'une réserve de 1.000.000 € sur le prêt AFD.

L'encours de dette se stabilise à moins de 12 M€ pour une durée de vie proche de 11 ans. Le coût global de la dette continue de baisser et se situe à un taux moyen de 2,90% dès 2018.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 la position de la dette s'améliore avec un taux actuariel de 2,90%, soit une baisse de 0,06% par rapport au début d'année.

Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire jusqu'en 2023 puis diminue sur les exercices suivants. La commune ne subit pas de risque budgétaire et financier fort au regard de son niveau d'endettement.

L'amortissement du capital courant, oscille entre 1.1 et 1.38 million d'euros depuis 2011 et progresse en 2017 de 118K€.

Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

**-Le taux d'endettement** (*stock de dette/recettes de fonctionnement*), mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget.

Au 31/12/17, l'encours de la dette représente 38% des recettes réelles de fonctionnement contre 32% au 31/12/16.

**-La capacité de désendettement** (*stock de dette ratio encours de dette / épargne brute*) qui indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette.

Ce ratio se dégrade légèrement en 2017 passant de 2,1 années en 2016, à **3,5 années en 2017** en raison de l'augmentation d'une part, de l'encours de dette de 1,4M€ et d'autre part d'une baisse sensible de l'épargne brute (-1,5M€). Elle demeure correcte eu égard à la moyenne départementale estimée à **6 années**.

L'endettement doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

## **B - Ensuite, il s'agit de l'évolution à moyen terme des ressources de la ville :**

Le Budget permet de mettre en exergue les produits et charges attendus tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

### **1/ La section de fonctionnement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :**

**-Les ressources**, car le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2018.

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU +110 millions et DSR +90 millions).

Le montant global de la DGF fixé à 26,96 milliards € pour l'année 2018 (30,8 milliards € en 2017) s'en trouve bien évidemment affecté.

Depuis 2013, la dotation forfaitaire a chuté de 1,57M€ mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement +0,39M€. **La perte cumulée de DGF entre 2013 et 2017 s'évalue à 1,17M€.**

**-La fiscalité**, car depuis 2015, les bases d'imposition ont évolué de la façon suivante :

- 8,78% pour la Taxe d'Habitation (TH),
- +6,1% pour les bases de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB),
- +38,01 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2018 est fixé à 1,11 en application d'un nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC). Auparavant, la méthode classique était celle de la comparaison à un local de référence.

En 2018, le produit fiscal attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7 millions en 2017. Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2015 :

- 8,78% pour la Taxe d'Habitation (TH) soit -230K€,
- +6,1% pour les bases de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) soit +253K€,
- +38,01% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) soit +27K€.

**En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342€ et atteindra 126 873€ en 2018. Il s'agit d'une forme de pénalité injustifiée qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la Municipalité dans ce domaine.**

**-Les charges ventilées par grandes fonctions :**

Depuis 2016, la ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la mise en œuvre de la dématérialisation des flux de paiement et des pièces justificatives jusqu'à la signature électronique. Ce processus s'achèvera en 2018 pour s'étendre à l'ensemble des services (courriers, comptabilité, délibérations...).

Désormais, les interventions de la collectivité s'articulent autour de 6 dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Les appels à projets 2018 dans le cadre du Contrat de Ville permettront de renforcer la dynamique lancée depuis 2015 et qui se concrétise désormais dans les domaines de la

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20180305-2DCM201818-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2018  
Date de réception préfecture : 22/03/2018

cohésion sociale, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative. L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) depuis quelques mois à déjà permis de recevoir 1358 personnes dont une bonne partie des 730 chômeurs des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global des administrés dans leur démarche d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement, la formation et les services généraux des administrations constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La mise en service du stade de Sergent dont les travaux s'achèveront dans quelques semaines impacteront les charges de fonctionnement de manière significative.

**La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.**

Enfin, le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir. C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences qu'il conviendrait de renforcer.

**-Un Focus sur les dépenses de personnel** qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient à 18 537 654 euros, en 2017.

L'évolution des charges du personnel sera impacté par :

- L'évolution des charges patronales qui sont passées de 4 361 412 euros en 2016 à 4 808 117 euros en 2017 soit une augmentation de 446 705 euros ;

- La restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et la revalorisation du point d'indice qui est passé de 4,66 à 4,69 euros en février 2017 pour un montant de 80 000 euros;

- L'application des dispositions issues de différents décrets relatifs à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à certains personnels de la fonction publique territoriale au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville et notamment à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces dispositions ont généré une augmentation du montant de la NBI qui est passé de 84 047 euros en 2016 à 292 093 euros en 2017. On notera que la NBI ville a représenté un montant de 192 818 euros sur 3 ans (de 2015 à 2017).

- La mise en place depuis le mois de novembre d'un dispositif d'astreinte au profit du personnel technique exerçant dans certains corps d'état (électricité...).

- Le nouveau régime indemnitaire lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) appliqué au moins depuis décembre 2017.

- Les heures supplémentaires qui sont, comparativement à 2016 en augmentation de 23,29% (74 937 en 2016 et 92 387 en 2017). En 2018, pour le seul mois de janvier, cette tendance à l'augmentation semble se poursuivre.

Cette année, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

- La mise à jour des carrières, suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A,B,C),

- L'application du compte personnel d'activité qui doit permettre aux agents de cumuler un certain nombre d'heures de formation qu'ils pourront réaliser pour mener à bien leur projet professionnel. Les actions prioritaires sont définies par la règle et le financement est à la charge de l'employeur. Ce dispositif se substitue au droit individuel à la formation,

- La mise en œuvre d'un plan d'action liée au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT,

- Les astreintes qui devront être supportées sur toute l'année,

- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP : certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions, de nouveaux décrets et arrêtés doivent paraître dans le courant de l'année,

- La régularisation de la situation administrative de certains agents de la régie des sports et du centre culturel Robert Loyson,

- Le non-renouvellement des dispositifs de contrats aidés qui seront remplacés par des contrats saisonniers afin d'assurer le bon fonctionnement des services,

- La mise en service du stade de Sergent qui va nécessiter davantage de moyens pour son fonctionnement,

- Les départs à la retraite et les prévisions de recrutement.

En 2017, l'effectif de la ville se composait de 514 agents dont 63,23% dans la catégorie C, 5,83% dans la catégorie B, 2,33% dans la catégorie A et 28,59% de contractuels.

Les prévisions montrent un maintien des effectifs en 2018 par rapport à 2017. Malgré des départs à la retraite, on observe une augmentation du nombre de saisonniers due à la suppression des dispositifs d'emplois aidés.

Le remplacement des départs à la retraite pourrait être envisagé pour tenir compte du renouvellement des compétences mais aussi la modernisation des services, dans le cadre d'une réflexion sur les compétences et les besoins liés à chaque poste. En effet, le remplacement par un agent de même grade mais à l'ancienneté moindre permettra à la collectivité de réduire mécaniquement les dépenses correspondantes.



La répartition de l'effectif en 2017 montre que 44% des agents exercent leur activité dans la filière technique. La filière administrative représente 15% et la filière animation 14%.

En 2017, l'effectif de la collectivité se composait de 55% de femmes et de 45% d'hommes.

Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A avec une différence plus nette, dans la catégorie A.

En 2017, on observe que 6% des agents titulaires de catégorie C exerçaient leur activité à temps non complet, tandis que les agents des catégories A et B sont exclusivement à temps complet.

En 2017, les charges de personnel ont progressé de 2,5% et la prévision 2018 s'évalue à +1% pour atteindre 18,6M€.

Ces charges représentaient 65,8% des dépenses réelles de fonctionnement en 2015 contre 66,52% en 2016 et 64,36% en 2017.

**2/ La section d'investissement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :**

**-Le Grand plan d'investissement (GPI)**

Le Gouvernement a prévu un Grand plan d'investissement (GPI) de 57 Md€ dont 10 au profit des collectivités et 20 mobilisés en faveur de la neutralité carbone (nouvelle prime à la conversion des véhicules, priorité aux transports du quotidien), structuré autour de quatre finalités : la transition écologique, la formation, la compétitivité et l'innovation, et l'État numérique. Le Gouvernement compte également stimuler par l'intermédiaire du GPI l'investissement dans la construction de nouveaux logements, et la rénovation urbaine.

**-Les subventions d'investissement :**

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2018 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement (stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, maison de quartier de VASSOR...)

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2017, dans le cadre du budget primitif 2018. A ce titre, le BP 2018 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décision modificative.

**-Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle :**

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs au clocher et au chœur de l'église, la poursuite de programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, la viabilisation du lotissement de Saint Guillaume, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson.

#### **-Les autres investissements de la ville :**

La poursuite des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection, la réhabilitation du chœur l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de réparation et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la baisse des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2018 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et les financements mobilisables.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale. En 2018, la ville envisage de contenir ses dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal et recourir modérément à l'endettement.

#### **C - Enfin, lors du débat qui s'est engagé, les membres du Conseil Municipal ont souhaité mettre l'accent sur :**

-Les dispositions de la loi SRU notamment l'article 55 qui instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes comme Le Moule. Ce volume de logements n'étant pas atteint en 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville s'établissait à 70 342€ et atteindra 126 873€ en 2018.

Il s'agit d'une forme de pénalité injustifiée qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la Municipalité dans ce domaine.

-Les mécanismes de compensation de la suppression de la Taxe d'habitation qui est une mesure importante du nouveau gouvernement.

- La corrélation entre le nombre de chômeurs en Guadeloupe et le nombre de réduit de contribuables qui est soumis à une véritable pression fiscale.
- La nécessité d'élargir l'assiette fiscale dans un souci d'équité pour compenser la suppression à terme de la Taxe d'Habitation.
- Les conséquences sur le budget communal de la non compensation éventuelle de la Taxe d'Habitation.
- La prise en compte des contribuables assujettis à la Taxe sur le Foncier Bâti dans l'élargissement de l'assiette fiscale, avec la nécessité de renforcer les efforts pour l'adressage.
- Le financement de certaines opérations communales (Stade de sergent, Ecoles A. GIRARD) au titre du C2DT et les difficultés à obtenir des réponses de la Région Guadeloupe.
- Le programme d'investissement ambitieux de la commune : la poursuite des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection, la réhabilitation du chœur l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, des travaux de réparation et de mise en conformité de différents édifices publics.
- Les conséquences de la Réforme de rythmes scolaires sur le budget communal.
- La bonne santé financière de la commune du fait d'une gestion saine et éclairée.
- La nécessité d'une formation pour les élus afin de mieux appréhender le budget.
- Le contexte économique de crise ambiant qui couplé à la baisse des dotations de l'Etat, impose d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.
- L'exercice 2018 qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature dans un contexte financier local et national et les financements mobilisables.
- Les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années qui lui permettront de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale.
- La nécessité de contenir ses dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal et recourir modérément à l'endettement.

*Le Conseil Municipal,  
où le Maire en son exposé,  
après discussion et échanges de vues*

Accusé de réception en préfecture  
971-21971173-20180305-2DCM201818-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2018  
Date de réception préfecture : 22/03/2018

**DECIDE A L'UNANIMITE**


*Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires proposé par Le Maire

**Article 2 :** Dit que le rapport d'Orientations Budgétaires 2018, accompagné de la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat et à Madame la Présidente de la CANGT

**Article 3 :** Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 05 Mars 2018

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
  
Gabrielle LOUIS-CARABIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.*

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20180305-2DCM201818-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2018  
Date de réception préfecture : 22/03/2018

# 2018



## Département de la Guadeloupe

### Ville de Le Moule

# Rapport d'orientations Budgétaires 2018

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité territoriale. La loi du 6 février 1992 impose aux communes l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. De même, il doit permettre d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité. L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 impose de nouvelles obligations aux collectivités en matière de transparence financière. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'un volet consacré à la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité. Ce rapport doit être transmis à l'EPCI (CANGT) et l'EPCI doit lui aussi transmettre le sien aux communes membres. Enfin, lorsqu'un site internet existe le rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne.

# SOMMAIRE

## 1- Evolution du contexte socio-économique national et local

### a- Analyse du contexte global

- Aperçu de l'environnement macro-économique
- Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer
- Principales mesures du projet de loi de finances pour 2018

### b- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute, l'épargne nette
- L'état de la dette

## 2- Evolution à moyen terme des ressources de la ville

### a- La section de fonctionnement

- Les ressources
- La fiscalité
- Les charges de personnel
- Le régime indemnitaire

### b- La section d'investissement

- Les subventions d'investissement
- Présentation de la programmation pluriannuelle d'investissement

## 1- Evolution du contexte socio-économique national et local

La préparation du budget primitif 2018 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondial en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local. Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités, notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise de la croissance amorcée à l'échelon national et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la contraction des recettes de fonctionnement et la poursuite des dépenses d'investissement, conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé en 2014.

### a- Analyse du contexte global

#### ➤ Aperçu de l'environnement macro-économique

Au terme de l'année 2017, la croissance mondiale est évaluée à 3,7% et un sursaut confirmé à 3,8% est attendu en 2018.

**Aux Etats-Unis, la croissance devrait atteindre 2,3% en raison de conditions financières très favorables et la solidité de la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprises.**

**Dans la zone euro, la reprise se consolide.** Les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive. D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emplois devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1,5% depuis fin 2017. En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne + 1,9%, dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité (exportations et la vigueur de la demande intérieure) se dissiperont.

**En France, une croissance au-delà du potentiel.** Au 4eme trimestre 2017, le PIB progresse de 0,6% après 0,5% au 3ème. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. Ainsi, les investissements ont progressé de 4,3% pour les entreprises et de 5,1% pour les ménages. Le rythme de croissance des exportations a atteint +3,5% et les importations +4,3%.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en

2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation qui poursuit sa remontée progressive, portée par le rebond des prix du pétrole. Elle atteindrait en moyenne 1,2% en 2018.

Les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année.

**Dans les pays émergents**, les perspectives de croissance devraient atteindre +4,9% en 2018 contre 4,7% en 2017 sous l'effet d'une amélioration des exportations et de la demande intérieure.

Néanmoins, l'environnement international demeure incertain, influencé par le risque d'expansion trop rapide du crédit en Chine, les impacts possibles des négociations du BREXIT, l'orientation de la politique budgétaire américaine et les effets possibles des variations des cours du pétrole et du change.

**A l'échelon local, Irma et Maria** « pèsent sur l'activité économique » d'après l'IEDOM et l'agriculture est largement touchée par la dévastation des plantations. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, les prix demeurent stables mais la consommation des ménages et l'investissement privé sont en recul. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A a progressé de 0,9% mais recule au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour s'établir à **56 750 chômeurs**. Cependant, la situation économique en 2017 demeure mieux orientée qu'en 2016 malgré la situation du BTP qui anticipe tout de même un regain d'activité dans ce secteur en 2018.

#### ➤ **Focus sur la situation particulière des collectivités des départements d'Outre-mer**

Dans son rapport d'Octobre 2017, la Cour des comptes consacre une partie à la situation financière des collectivités d'Outre-mer. Elle souligne un paradoxe: des ressources élevées mais un autofinancement faible.

- Ressources élevées grâce à l'octroi de mer que se partagent les communes et les régions + taxe spéciale sur la consommation des carburants qui revient aux régions. En 2016, ces recettes représentent 20,8% des recettes en Guadeloupe.
- A l'inverse, des produits des impôts locaux proportionnellement moins importants dans les départements d'Outre-mer pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion (inférieurs de 20 à 30% vis-à-vis des communes de métropole)
- Charges de personnels élevées, avec un effectif conséquent auquel s'ajoute la majoration du traitement des agents territoriaux (40%)



- Situation financière dégradée: En Guadeloupe, 1/3 des communes présentent une épargne brute détériorée.
- Niveau de service public moindre: Une meilleure maîtrise des charges d'exploitation, tant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement que dans la gestion des déchets est à privilégier.
- Le niveau d'investissement reste relativement élevé: Subventions nationales et européennes et un recours prononcé à l'emprunt.

En conclusion, la Cour recommande la réorientation d'une partie des recettes spécifiques du fonctionnement vers l'investissement, le soutien aux collectivités en moyens d'expertise, d'ingénierie, afin de renforcer leur gestion administrative et budgétaire et le pilotage des projets d'investissement.

### ➤ Principales mesures du projet de loi de finances pour 2018

Le PLF 2018, premier du nouveau quinquennat, s'inscrit dans la continuité des objectifs de réduction du déficit public. L'un des objectifs consiste à extraire la France de la procédure européenne de déficit excessif, c'est-à-dire, retrouver un déficit public inférieur à 3%.

Pour réaliser cet objectif, l'exécutif prévoit une augmentation de la croissance et une baisse de la dépense publique.

Le PLF s'accompagne d'un projet de loi de programmation 2018-2022 qui permet d'encadrer la trajectoire des finances publiques.

**Déficit.** Les objectifs de déficit public ont été revus à la baisse :

2,9% en 2017  
2,6% en 2018  
0,2% en 2022

**Dettes publiques.** Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

96,7% en 2017  
96,9% en 2018  
91,4% en 2022

**Croissance.** Le gouvernement prévoit une hausse du PIB par an de:

1,7% de 2019 à 2021  
1,8% pour 2022

**Emploi public.** L'exécutif prône la réduction de l'emploi public dans une optique d'amélioration de la gestion des dépenses publiques:

Suppression de 1600 ETP pour 2018.  
Diminution de 41,6% des crédits alloués aux emplois aidés fixés à 1,4Md dans le PLF 2018.  
Cette somme devrait permettre la signature de 200 000 contrats aidés

## Un objectif de réduction des dépenses publiques

- Dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le taux de croissance des dépenses publiques en volume, hors crédits d'impôt et transferts, corrigées des changements de périmètre est envisagé comme suit:

En %	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Dont:						
administrations publiques centrales	1	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	-0,4	-1,6	-0,6
administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4
Administrations publiques, y compris crédits d'impôts	1	1	0,5	-1,2	0,1	0,1
Dont administrations publiques centrales	1	1,4	0,3	-3,2	0,3	0,2

Le taux de croissance des dépenses publiques de 2017 à 2022 évolue ainsi:

- Administrations publiques centrales : Baisse de 0,8%
- Administrations publiques locales: Baisse de 2,3%
- Administrations de sécurité sociale: Baisse de 0,2%

### ➤ *Fonds de Soutien*

« *Priorité sera donnée à l'investissement local* », a souligné le Ministre de l'Intérieur en indiquant que l'Etat portera son effort à « *1,8 milliard d'euros en 2018 soit + 77% par rapport à 2015* » au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 996 millions d'euros), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 665 millions d'euros) et la dotation de soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (150 millions d'euros).

En 2018, la DSIL « *sera ventilée en partie sur le financement des contrats de ruralité, l'appui aux projets des pactes métropolitains et le soutien à l'ingénierie de projets pour les petites communes* ». La DSIL permettra aussi d'accompagner les investissements locaux « *fléchés sur les priorités du grand plan d'investissement comme la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la mobilité durable et la modernisation de l'action publique* » a détaillé le ministre de l'Intérieur.

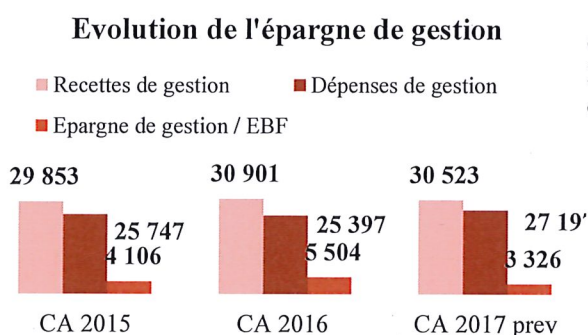
Le gouvernement « *veut ancrer dans la durée son soutien à l'investissement et donc il pérennise la DSIL dans la loi de finances pour les prochaines années* », a annoncé Gérard Collomb. Les communes et les EPCI sont éligibles à cette dotation, créée en 2016 dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) institué par le précédent gouvernement pour relancer les projets locaux.

## b- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

L'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats de la ville inclut l'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), éléments-clefs que constituent l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette ou encore l'encours de la dette.

### ➤ L'épargne de gestion :

C'est la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.



Le niveau d'épargne se situe à plus de 3 M€ fin 2017 mais en recul de 39,5% par rapport à 2016 du fait de la conjonction d'un double mouvement :

- la baisse des recettes de gestion de 1,2%
- la forte progression des dépenses courantes de +7%.

Cette dynamique de diminution régulière des recettes et d'augmentation des dépenses est un signe prémonitoire et préoccupant de dégradation des comptes de la commune. Elle doit dès aujourd'hui faire l'objet de l'attention de l'équipe municipale.

### L'épargne brute, l'épargne nette :

Alors que l'épargne brute correspond à la somme de l'épargne de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel, l'épargne nette est obtenue par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement du capital courant.

* Budget principal en milliers d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017 prev
Résultat financier	-449	-390	-384
Résultat except.	-157	-267	123
<b>Epargne brute</b>	<b>3 500</b>	<b>4 847</b>	<b>3 065</b>
Amortissement du capital courant	1 202	1 264	1 012
<b>Epargne nette</b>	<b>2 298</b>	<b>3 583</b>	<b>2 053</b>

L'épargne brute recule de 36,7% en 2017, par rapport à l'année précédente, mais se maintient au-dessus de 3 millions d'euros.

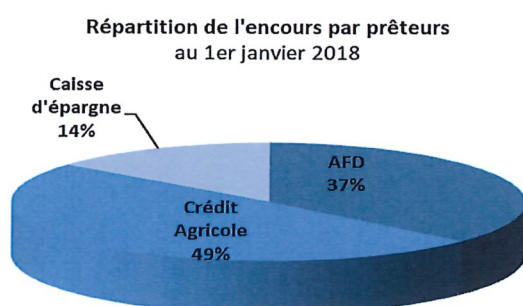
Pour sa part, l'épargne nette, recule de 42,7% en 2017. Cette baisse est partiellement atténuée grâce à un volume moins important d'amortissement du capital de la dette (-252K€) en 2017.

➤ **L'encours de la dette :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le stock de dette communal s'élève à **11 857 284€** pour un taux actuariel de **2,96 %** contre **3,02%** en 2017. La durée de vie résiduelle est de **11 ans et 7 mois**.

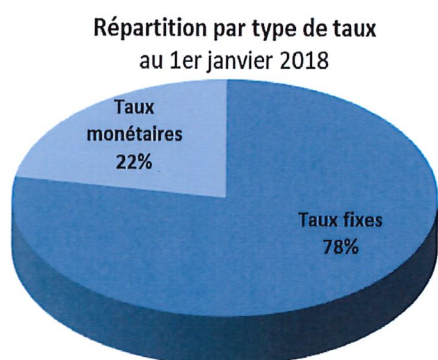
Globalement, la situation de la commune s'est améliorée avec une baisse du taux actuariel de 0,09% et une durée de vie plus longue en saisissant les opportunités offertes par les marchés financiers.

Courant 2017, la commune a consolidé deux tranches du prêt (4,5 M€) signé en 2015 auprès de l'AFD.



L'encours de dette est réparti autour des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer.

Le Crédit Agricole ressort comme le prêteur dominant avec 49% des enveloppes signées, suivi de l'AFD avec 37% et de la Caisse d'Epargne avec 14%.



L'encours est fortement sécurisé avec un niveau de taux fixes de 78%. La diversification sur Euribor 3 mois profite pleinement à la stratégie d'endettement dans la mesure où le taux payé à ce jour est inférieur à 1%.

Tranche	Montant	Date de consolidation	Taux payé	Durée de vie résiduelle (1)
Tranche n°1 (pour mémoire)	1 000 000	22/06/2015	1,55%	17 ans et 3 mois
Tranche n°2	1 500 000	10/04/2017	1,70%	17 ans et 3 mois
Tranche n°3	1 000 000	19/12/2017	1,22%	17 ans et 3 mois

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2018

En 2017, la ville a consolidé deux tranches du prêt AFD souscrit en 2015 aux caractéristiques suivantes :

	Encours au 1er janvier 2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>Taux fixes</b>	<b>9 223 951</b>	<b>77,8%</b>	<b>3,34%</b>	<b>12 ans et 6 mois</b>	<b>6</b>	<b>1A</b>
Taux fixes purs	9 223 951	77,8%	3,34%	12 ans et 6 mois	6	1A
<b>Taux monétaires</b>	<b>2 633 333</b>	<b>22,2%</b>	<b>1,00%</b>	<b>7 ans et 11 mois</b>	<b>2</b>	<b>1A</b>
Euribor 3 mois	2 633 333	22,2%	1,00%	7 ans et 11 mois	2	1A
<b>Total</b>	<b>11 857 284</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,96%</b>	<b>11 ans et 7 mois</b>	<b>8</b>	

Le tableau ci-contre présente la répartition de notre encours par taux, après la consolidation des 2.500.000 € du prêt AFD

Tranche	Montant	Date de consolidation obligatoire	Taux payé	Date finale de remboursement
Tranche n°4	1 000 000	15/06/2018	1,55% +/- variation taux index entre la date de signature 0,84% et date de constatation du taux	15/03/2035

La commune dispose d'une réserve de 1.000.000 € sur le prêt AFD aux caractéristiques suivantes :

	Encours au 31 décembre 2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	9 543 094	80,6%	3,22%	12 ans et 2 mois	7	1A
Taux fixes	9 543 094	80,6%	3,22%	12 ans et 2 mois	7	1A
Taux monétaires	2 300 000	19,4%	0,94%	6 ans et 11 mois	2	1A
Euribor 3 mois	2 300 000	19,4%	0,94%	6 ans et 11 mois	2	1A
<b>Total</b>	<b>11 843 094</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,90%</b>	<b>11 ans et 2 mois</b>	<b>9</b>	

L'encours de dette se stabilise à moins de 12 M€ pour une durée de vie proche de 11 ans. Le coût global de la dette continue de baisser et se situe à un taux moyen de 2,90% dès 2018.

Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2017 représente 530€/hab. contre 802€ dans les communes du département.

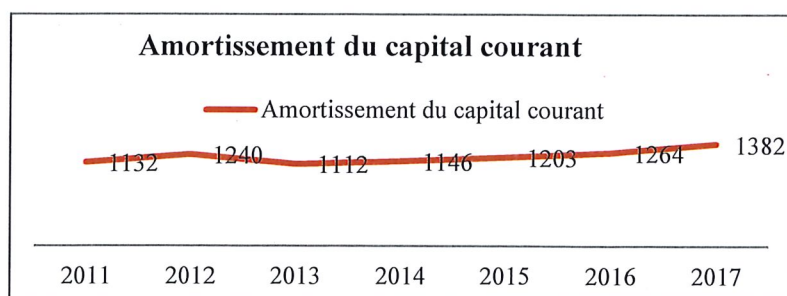
Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 la **position de la dette s'améliore avec un taux actuariel de 2,90%, soit une baisse de 0,06% par rapport au début d'année.**

L'encours de dette projeté au 31 décembre 2018 aurait les caractéristiques suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissement	1 014 190	1 080 552	1 108 847	1 138 414	1 169 313	1 157 572	1 041 181
Intérêts	363 067	341 216	310 753	277 836	244 200	209 182	176 474
Annuités	1 377 257	1 421 768	1 419 600	1 416 250	1 413 513	1 366 754	1 217 655

Le profil d'amortissement de la dette est relativement linéaire jusqu'en 2023 puis diminue sur les exercices suivants. La commune ne subit pas de risque budgétaire et financier fort au regard de son niveau d'endettement.

La ville dispose d'une annuité de dette (64€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€)



L'amortissement du capital courant, oscille entre 1.1 et 1.38 million d'euros depuis 2011 et progresse en 2017 de 118K€.

Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

	2014	2015	2016	2017 prev
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	11 860	11 848	10 386	11 843
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	31 663	31 392	32 043	31 204
<b>TAUX D'ENDETTEMENT</b>	<b>37%</b>	<b>38%</b>	<b>32%</b>	<b>38%</b>

**Le taux d'endettement** (*stock de dette/recettes de fonctionnement*), mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget.

Au 31/12/17, l'encours de la dette représente 38% des recettes réelles de fonctionnement contre 32% au 31/12/16.

	2014	2015	2016	2017 prev
<b>ENCOURS DE DETTE</b>	11860	11848	10386	11843
<b>EPARGNE BRUTE</b>	3576	3763	4851	3325
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	3,32	3,15	2,14	3,56

**La capacité de désendettement** (*stock de dette ratio encours de dette / épargne brute*) qui indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette.

Ce ratio se dégrade légèrement en 2017 passant de 2,1 années en 2016, à **3,5 années en 2017** en raison de l'augmentation d'une part, de l'encours de dette de 1,4M€ et d'autre part d'une baisse sensible de l'épargne brute (-1,5M€). Elle demeure correcte eu égard à la moyenne départementale estimée à **6 années**.

L'endettement doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

## 2- Evolution à moyen terme des ressources de la ville

Le Budget permet de mettre en exergue les produits et charges attendus tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

### a- La section de fonctionnement

#### ➤ Les ressources

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2018.

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU +110 millions et DSR +90 millions).

Le montant global de la DGF fixé à 26,96 milliards € pour l'année 2018 (30,8 milliards € en 2017) s'en trouve bien évidemment affecté.

Ce montant résulte également :

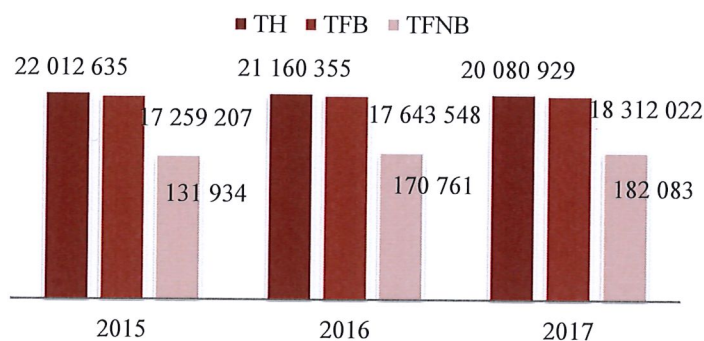
- d'un abondement de 95 millions € pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation verticale,
- d'un abondement de 1 million € au titre du fonds d'aide pour le relogement d'urgence (FARU),
- d'une majoration de 30,8 millions € liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2017 par rapport à la LFI du fait des cas de « DGF négatives »,
- d'une diminution de 1,6 million € liée au choix de trois départements de recentraliser les compétences sanitaires,
- de la prise en compte du regroupement des deux départements corses et de la collectivité territoriale de Corse en une collectivité territoriale unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La baisse des PSR est minorée par un nouveau prélèvement de 18 millions € au profit de la collectivité territoriale de Guyane.
- Le FCTVA, estimé à 5,6 milliards € en 2018, est en hausse de 87 millions € par rapport à la LFI 2017. Cette estimation tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de collectivités sur les années 2016, 2017 et 2018.

IMPACT DE LA BAISSÉ DE LA DGF POUR LA VILLE DU MOULE					
<i>En milliers d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	4706	4322	3759	3366	3136
<b>DOTATION AMENAGEMENT</b>	1512	1564	1636	1753	1911
<b>DGF</b>	<b>6218</b>	<b>5886</b>	<b>5395</b>	<b>5119</b>	<b>5047</b>

On peut constater que depuis 2013, la dotation forfaitaire a chuté de 1,57M€ mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement +0,39M€. **La perte cumulée de DGF entre 2013 et 2017 s'évalue à 1,17M€.**

## ➤ Regard sur la fiscalité

### Evolution des bases fiscales entre 2015 et 2017



Depuis 2015, les bases d'imposition ont évolué de la façon suivante :

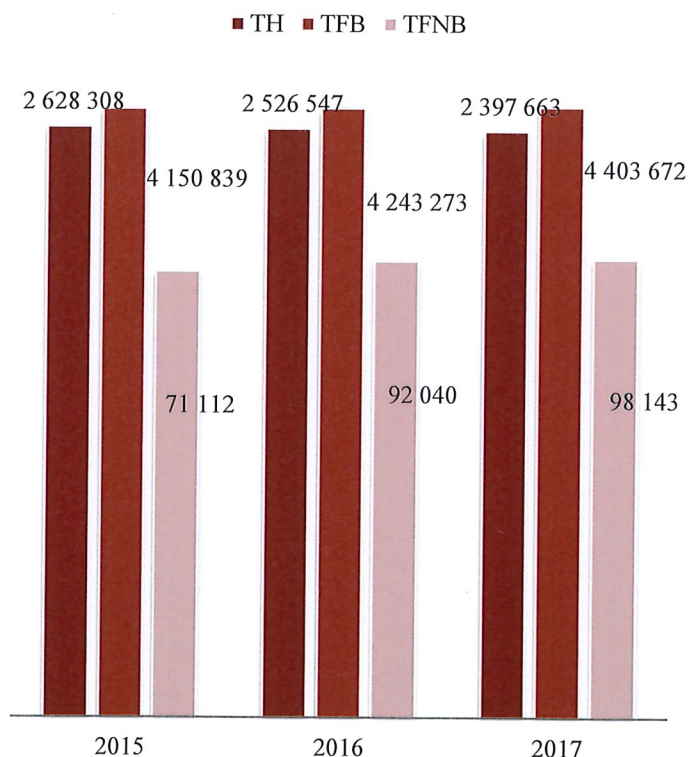
-8,78% pour la Taxe d'Habitation (TH),

+6,1% pour les bases de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB),

+38,01 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives retenu en 2018 est fixé à 1,11 en application d'un nouveau mécanisme de détermination automatique qui se base sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC). Auparavant, la méthode classique était celle de la comparaison à un local de référence.

### Evolution du produit fiscal



En 2018, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7 millions en 2017.

Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2015 :

-8,78% pour la Taxe d'Habitation (TH) soit -230K€,

+6,1% pour les bases de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) soit +253K€,

+38,01% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) soit +27K€.

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases puisqu'il n'y a pas d'effet taux.

LES COMMUNES SOUMISES A LA LOI SRU



L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants. Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une **somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France**. Les communes dites « isolées » ne seront prélevées qu'à partir de 2017.

**En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342€ et atteindra 126 873€ en 2018. Il s'agit d'une forme de pénalité injustifiée qui mérite d'être soulignée car de nombreux efforts ont été réalisés par la Municipalité dans ce domaine.**

#### *Rappel*

*La ville ne perçoit plus La fiscalité « entreprises » comprenant la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER, qui représentait 1,4 millions d'€ en 2013, ni l'ancienne part départementale de TH ce qui ramène le taux communal de 22,79% en 2013 à 11,94% en 2014.*

#### ➤ **Les charges ventilées par grandes fonctions**

Depuis 2016, la ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la mise en œuvre de la dématérialisation des flux de paiement et des pièces justificatives jusqu'à la signature électronique. Ce processus d'achèvera en 2018 pour s'étendre à l'ensemble des services (courriers, comptabilité, délibérations...).

Désormais, les interventions de la collectivité s'articulent autour de 6 dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Les appels à projets 2018 dans le cadre du Contrat de Ville permettront de renforcer la dynamique lancée depuis 2015 et qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative. L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) depuis quelques mois à déjà permis de recevoir 1358 personnes dont une bonne partie des 730 chômeurs des quartiers prioritaires pour permettre un traitement plus global des administrés dans leur démarche d'insertion.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement, la formation et les services généraux des administrations constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La mise en service du stade de Sergent dont les travaux s'achèveront dans quelques semaines impacteront les charges de fonctionnement de manière significative.

**La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.**

Enfin, le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir. C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences qu'il conviendrait de renforcer.

### ➤ Focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient à 18 537 654 euros, en 2017.

Celles-ci ont été impactées notamment par :

- l'évolution des charges patronales qui sont passées de 4 361 412 euros en 2016 à 4 808 117 euros en 2017 soit une augmentation de 446 705 euros ;
- la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et la revalorisation du point d'indice qui est passé de 4,66 à 4,69 euros en février 2017 pour un montant de 80 000 euros;
- L'application des dispositions issues de différents décrets relatifs à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à certains personnels de la fonction publique territoriale au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville et notamment à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces dispositions ont généré une augmentation du montant de la NBI qui est passé de 84 047 euros en 2016 à 292 093 euros en 2017. On notera que la NBI ville a représenté un montant de 192 818 euros sur 3 ans (de 2015 à 2017).
- La mise en place depuis le mois de novembre d'un dispositif d'astreinte au profit du personnel technique exerçant dans certains corps d'état (électricité...).
- Le nouveau régime indemnitaire lié à la fonction, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) appliqué au moins depuis décembre 2017.
- Les heures supplémentaires qui sont, comparativement à 2016 en augmentation de 23,29% (74 937 en 2016 et 92 387 en 2017). En 2018, pour le seul mois de janvier, cette tendance à l'augmentation semble se poursuivre.

Cette année, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

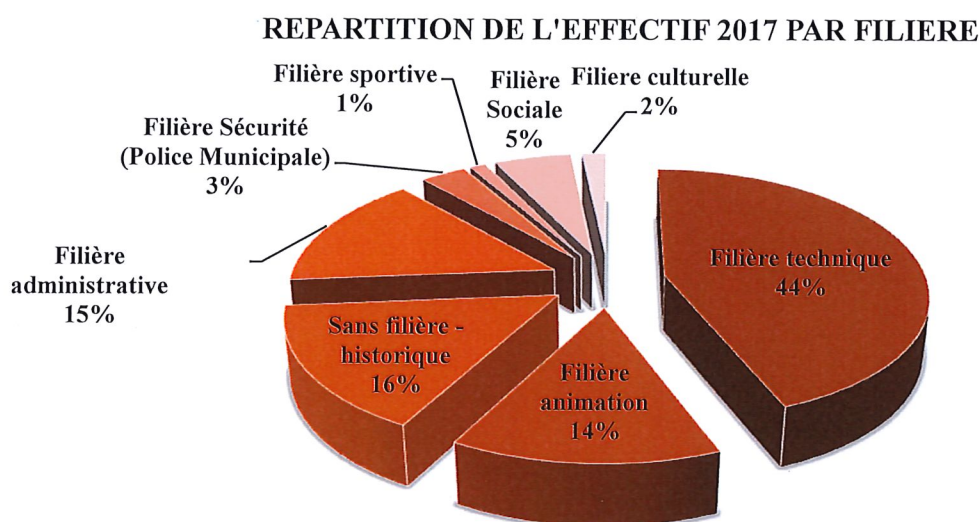
- La mise à jour des carrières, suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A,B,C),
- L'application du compte personnel d'activité qui doit permettre aux agents de cumuler un certain nombre d'heures de formation qu'ils pourront réaliser pour mener à bien leur projet professionnel. Les actions prioritaires sont définies par la règle et le financement est à la charge de l'employeur. Ce dispositif se substitue au droit individuel à la formation,
- La mise en œuvre d'un plan d'action liée au projet de performance managériale (PPMRH) conduit dans le cadre de la mutualisation avec la CANGT,
- Les astreintes qui devront être supportées sur toute l'année,
- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP : certains cadres d'emplois ne sont pas encore concernés par ces dispositions, de nouveaux décrets et arrêtés doivent paraître dans le courant de l'année,
- La régularisation de la situation administrative de certains agents de la régie des sports et du centre culturel Robert Loyson,
- Le non-renouvellement des dispositifs de contrats aidés qui seront remplacés par des contrats saisonniers afin d'assurer le bon fonctionnement des services,
- La mise en service du stade de Sergent qui va nécessiter davantage de moyens pour son fonctionnement,
- Les départs à la retraite et les prévisions de recrutement.

Catégorie		2014	2015	2016	2017	Prévisions Au 31/12/2018
C	Titulaires	333	325	327	316	312
	Stagiaires	5	7	4	7	12
	Contractuels	2	2	2	2	2
B	Titulaires	22	24	22	26	26
	Stagiaires	4	0	4	2	4
	Contractuels	0	0	1	2	6
A	Titulaires	12	10	10	11	12
	Stagiaires	0	0	1	0	2
	Contractuels	1	1	1	1	2
Contrats	Contrats aidés cea, cui-cae, adultes relais	38	52	55	44	5
	Apprentis	5	3	3	5	5
	Saisonniers	104	96	83	78	127
	CDI	27	26	27	20	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>553</b>	<b>546</b>	<b>540</b>	<b>514</b>	<b>515</b>

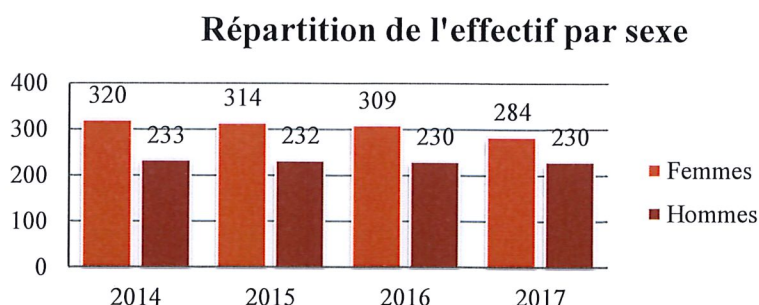
En 2017, l'effectif de la ville se composait de 514 agents dont 63,23% dans la catégorie C, 5,83% dans la catégorie B, 2,33% dans la catégorie A et 28,59% de contractuels.

Les prévisions montrent un maintien des effectifs en 2018 par rapport à 2017. Malgré des départs à la retraite, on observe une augmentation du nombre de saisonniers due à la suppression des dispositifs d'emplois aidés.

Le remplacement des départs à la retraite pourrait être envisagé pour tenir compte du renouvellement des compétences mais aussi la modernisation des services, dans le cadre d'une réflexion sur les compétences et les besoins liés à chaque poste. En effet, le remplacement par un agent de même grade mais à l'ancienneté moindre permettra à la collectivité de réduire mécaniquement les dépenses correspondantes.

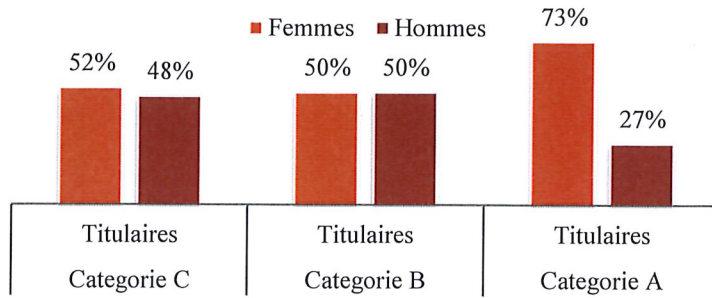


La répartition de l'effectif en 2017 montre que 44% des agents exercent leur activité dans la filière technique. La filière administrative représente 15% et la filière animation 14%.



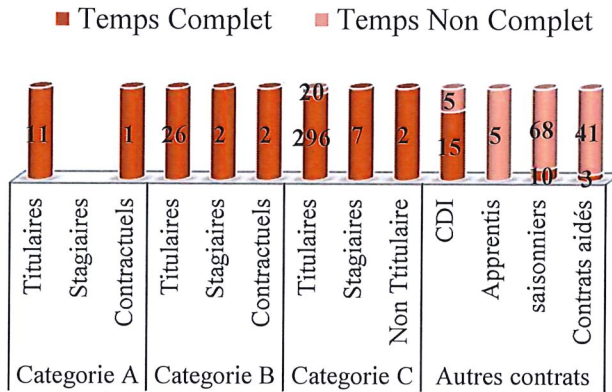
En 2017, l'effectif de la collectivité se composait de 55% de femmes et de 45% d'hommes

## Répartition de l'effectif par catégorie en 2017



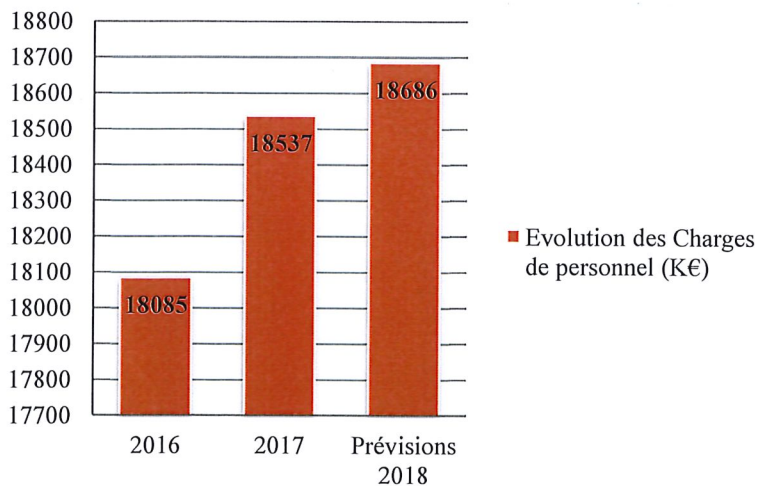
Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans les catégories C et A avec une différence plus nette, dans la catégorie A.

## REPARTITION DE L'FFECTIF 2017 PAR TYPE DE TEMPS



En 2017, on observe que 6% des agents titulaires de catégorie C exerçaient leur activité à temps non complet, tandis que les agents des catégories A et B sont exclusivement à temps complet.

## Evolution des charges de personnel (K€)



En 2017, les charges de personnel ont progressé de 2,5% et la prévision 2018 s'évalue à +1% pour atteindre 18,6M€.

Ces charges représentaient 65,8% des dépenses réelles de fonctionnement en 2015 contre 66,52% en 2016 et 64,36% en 2017.

## **b- La section d'investissement**

L'heure de la relance de l'investissement local a-t-elle enfin sonné ? A en croire la dernière note sur le sujet de Standard & Poor's Global Ratings, il y a de quoi être optimiste. En effet, « les collectivités locales françaises ont montré leur capacité à faire face à la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014 » en procédant à d'importants efforts de gestion. Ainsi, les investissements devraient même à nouveau dépasser les 50 milliards d'euros en 2018 mais avec un recours à l'emprunt sans doute maîtrisé malgré des besoins de financement qui seront en hausse.

Cette relance de l'investissement sera principalement portée par le bloc communal. Une performance possible grâce aux bénéfices positifs des décisions prises dans le cadre de la loi de finances pour 2017, avec une **baisse moins importante des dotations de l'Etat** pour le bloc communal (1 milliard de moins que prévu), et **la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local** (1,2 milliard d'euros en 2017).

Du côté des départements, la situation restera tendue. Tandis que pour les régions l'heure sera plutôt à la stabilisation des investissements.

Les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards - sur un total de 57 - du grand plan d'investissement lancé par le gouvernement en septembre 2017 et articulé autour de quatre priorités : la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité et enfin l'Etat à l'ère du numérique.

### ➤ **Le Grand plan d'investissement (GPI)**

Le Gouvernement a prévu un Grand plan d'investissement (GPI) de 57 Md€ dont 10 au profit des collectivités et 20 mobilisés en faveur de la neutralité carbone (nouvelle prime à la conversion des véhicules, priorité aux transports du quotidien), structuré autour de quatre finalités : la transition écologique, la formation, la compétitivité et l'innovation, et l'Etat numérique. Le Gouvernement compte également stimuler par l'intermédiaire du GPI l'investissement dans la construction de nouveaux logements, et la rénovation urbaine.

### ➤ **Les subventions d'investissement :**

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2018 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement (stade de SERGENT, RHI, vidéo protection, maison de quartier de VASSOR...)

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2017, dans le cadre du budget primitif 2018. A ce titre, le BP 2018 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décision modificative.

➤ **Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle**

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs au clocher et au chœur de l'église, la poursuite de programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, la viabilisation du lotissement de Saint Guillaume, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson.

➤ **Les autres investissements de la ville**

La poursuite des travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, les travaux de la vidéo protection, la réhabilitation du chœur l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (tranche d'achèvement), l'étude de confortement du littoral à Petite Anse, le diagnostic opérationnel préalable à la mise aux normes parasismiques de 2 écoles maternelles, l'étude de faisabilité programmatique sur la reconversion de l'école élémentaire Lydia GALLERON, vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de réparation et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la baisse des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2018 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et les financements mobilisables.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale. En 2018, la ville envisage de contenir ses dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal et recourir modérément à l'endettement.

## Annexes

SUBVENTIONS	PROJETS
<b>ETAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reconstruction école A. GIRARD - plan séisme 1,2M€</li> <li>➤ Reconstruction école A. GIRARD - FEI 1,2M€</li> <li>➤ RHI BVS 3,2M€</li> <li>➤ RHI multi sites 6,5M€</li> <li>➤ Maison de quartier de Vassor 134K€ - FNADT</li> </ul>
<b>FEDER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stade de Sergent 2,2M€</li> </ul>
<b>CNDS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stade de Sergent 400K€</li> </ul>
<b>Caisse d'allocations familiales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réhabilitation vestiaires de Montal 87K€</li> </ul>
<b>EDF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Eclairage public – bi puissance 95K€</li> </ul>
<b>DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réfection chœur de l'église 134K€</li> </ul>
<b>REGION - C2DT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reconstruction du Stade SERGENT 3M€</li> <li>➤ Reconstruction école A. GIRARD 440K€</li> </ul>
<b>DEPARTEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux d'étanchéité dans les bâtiments 110K€ et travaux de rénovation de la salle Robert Loyson 180K€ – Fonds d'aide aux communes</li> </ul>
<b>AUTRES FINANCEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fonds de compensation de la TVA</li> <li>➤ Taxe locale d'équipement</li> <li>➤ Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi</li> <li>➤ Amendes de police</li> <li>➤ Amortissements</li> <li>➤ Excédents de fonctionnement</li> </ul>
<b>AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Convention pluriannuelle de financement 4,5M€ - reste à mobiliser 1M€</li> </ul>





# PROGRAMME PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2014-2020

PROJETS	COUT PROJET	CO FINANCEURS	SUBVENTIONS	PART COMMUNALE	CUMUL 2014 A 2016		2017		2018-REPORTS 2017		2019		2020	
					DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
STADE SERGENT HYPOTHESE 6 (AP 9,5M€)	9 354 034	MEUNIER 2015-2020 3M€+ FAC 2016 230K€+CNDS 200K€+FNDS 70698536	5 832 587	3 521 447	3 471 622	1 580 765	2 508 199	2 023 389	2 786 225	1 393 113	587 988	835 321		
RHI MULTITESTES (part communal 1520K€) TRANCHE 1 ET 2 (part communal 200K€+TVA) OP3363-	9 957 083	ETAT au lieu de 70698536	6 563 300	3 393 783	674 714	1 253 995	225 907	2 023 389	1 025 951	1 393 113	587 988	835 321		
RHI BV5/CHAMPS GILILE (part communal 20%+TVA) OP	5 494 024	ETAT 80% DEBIT	3 220 000	2 274 024	1 253 995				200 000	10 500	185 994	210 494		
ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DU BVD MARITIME DE PETITE ANSE	2 329 705	ETAT 80% DEBIT	1 817 188	512 517					465 951	10 500	185 994	210 494		
REHABILITATION ECOLE A. GIRARD (AP 5M€) - 18 mois	4 562 802	(1200K€)+PLAN SEISME (1224K€)+REGION (440 K€) DELIB	2 864 320	1 698 482	4 082 157	631 043	480 645	1 151 299		1 081 978				
CONSTRUCTION MAISON DE QUARTIER DE VASSOR (AP 1M€)	842 310	SEISME (1224K€)+REGION (440 K€) DELIB	520 637	321 672					270 000	143 100	572 310	377 537		
REHABILITATION ECOLE LYDIA GALERON - ETUDES PRE OP	90 000	CPER 134K€+CAF(310K€)	23 000	67 000					90 000	23 000				
PAPI D'INTENTION - PHASE ETUDES REHABILITATION ECOLE	184 874			184 874	2 357		12 000		55 905		114 612			
SOLIVEAU (AP 2,5M€) - 18 mois Renforcement et reconstruction + ETUDES SOLIVEAU ET CHAT GAILL	1 724 132			1 724 132										
ETUDES RECONSTRUCTION ECOLES LL SOLIVEAU ET CHAT GAILL	130 000	Plan séisme?		130 000										
REFECTION CLOTURE ECOLE GRANDS FONDS ET COCOVER	130 000			130 000										
ETUDE ET INSTALLATION VIDEO PROTECTION	375 000	CANT 1,5K - REGION 6K	7 500	367 500					375 000	7 500				
AMENAGEMENT DU CHEUR DE L'EGLISE	350 000	DAC	134 579	215 421	14 694		258 778		76 528	134 579				
REFECTION CLOCHER DE L'EGLISE	160 791	DETR 2017	63 300	97 491	1 424				160 791	63 300	63 300			
CONSTRUCTION VESTIAIRES DE MONTAL	350 000	CAF OK - DETR 2015 70K€	157 167	192 833	4 426				345 574	157 167				
Remplacement Eclairage Public (AP 1,1M€)	966 326	EDF 95K€ + REGION 108K€	203 582	762 764	528 822	95 765	62 693	14 882	100 000	157 167	92 934	95 265		
REHABILITATION SALLE R. LOYSON	246 295	CAF 746 DGD - équipement informatique pour 160K€ de	181 000	65 295		120 000	205 661	10 448	40 634	50 553				
MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE	108 250		108 250			108 250			108 250	50 553				
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	516 588		72 000	444 588	13 735		100 857	21 600	401 996	50 400				
TVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BAT+ELECT	1 500 000			1 500 000	873 384		273 635		473 179					350 000
CREATION RESEAU PLUVIAL	300 000			300 000	118 385		60 380		50 000					150 000
ETANCHEITE DANS LES BAT PUB	800 000	FAC 2015	110 000	690 000	418 425	27 500	29 203		150 000	82 500	202 372	150 000		150 000
FONDS ROUTIER SUR 4 ANS	6 600 000	FAC 2017	250 000	6 350 000	3 096 282		599 253		1 753 188	250 000	1 151 297	1 100 000		1 100 000
INCORPORABLES - (études, travaux, acquisitions)	1 555 507			1 555 507	443 207		82 246		330 054		350 000	350 000		350 000
CORPORABLES - (études, travaux, acquisitions)	4 464 807			4 464 807	2 106 552		566 924		391 331		700 000	700 000		700 000
<b>TOTAUX</b>	<b>53 392 241</b>		<b>22 349 384</b>	<b>31 042 857</b>	<b>17 104 161</b>	<b>2 663 324</b>	<b>5 560 138</b>	<b>3 221 598</b>	<b>9 651 600</b>	<b>3 447 699</b>	<b>6 354 613</b>	<b>1 518 617</b>	<b>2 650 000</b>	<b>-</b>

Accusé de réception en préfecture  
 971 21971173-20180305-2DCM201818-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2018  
 Date de réception en préfecture : 22/03/2018